

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY

Compte-rendu de la réunion du mercredi 30 septembre 2015 à 19h00

Absent excusé : H. de Vaumas (pouvoirs à Ch.Berthollet),

Absente : C.Biboud

Secrétaire de séance : M.L. Delamézière

1) Compte Rendu du Conseil du 16 août 2015.

Après lecture, ce Compte Rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

2) Délibération.

Pour avis sur la demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière sur le lieudit « les Gravieres » par les sablières de Gurgy :

- lecture de la lettre reçue de Mr FAYE,
- lecture des remarques disponibles auprès du Commissaire enquêteur

Avis favorable par 9 voix pour et 1 abstention.

3) Informations générales

- le SDEY nous propose une convention de prise en charge de l'étude du déplacement de la ligne aérienne alimentant la propriété Eric ROY traversant les propriétés privées pour une ligne aérienne en câbles isolés longeant les chemins pour un forfait de 145 €+ 0,9% du montant des travaux.

- SAEP. Le Cabinet chargé du diagnostic des réseaux de distribution de l'eau potable a remis son rapport consultable en Mairie ; celui-ci confirme l'état vieillissant des châteaux d'eau ainsi que le niveau de fuite des réseaux supérieur à la norme exigée.

La prochaine étape consiste à localiser les zones où sont observées les fuites les plus importantes.

- Réunion des Maires de la CCPC : Mr GENDRAUX propose de prévoir à l'ordre du jour de la réunion du 1^{er} octobre la vente de la Maison de Retraites de Ligny-le-Châtel à la Mutualité Française, propriétaire d'une moitié de l'établissement.

- Inauguration du Complexe scolaire et Restaurant le samedi 10 octobre à Ligny-le-Chatel.

- Extension à 15 000 habitants de la CCPC dans le cadre de la Loi NOTRE. Mr le Préfet propose à la CDCI d'adjoindre les communes de la Communauté « Cure et Yonne » à la CCPC qui regrouperait ainsi 37 communes représentant 15 700 habitants.

- Réunion programmée avec l'Inspection d'Académie, le Président du SIVOS et les Maires le 12 octobre à Rouvray.

- La marche semi-nocturne a rassemblé 40 personnes, malgré l'incessante pluie fine ; elle s'est terminée par un pot commun à la Mairie.

- Suite à deux soirées bruyantes au Foyer les 1^{er} et 2 octobre, il a été décidé, conformément au règlement, de ne pas rembourser la caution de 250 €

- Pascal PELLÉ, Président du SIVOS, mentionne une très bonne fréquentation de la cantine de la Maison de l'Enfance, avec plus de 70 repas quotidiens.

La séance est levée à 21h00

Le Maire